



**Société de Médecine
des Voyages**

Réunion de Printemps de la Société de Médecine des Voyages

29 mars 2019

ASIEM
6 rue Albert de Lapparent
75007 PARIS
(Métro Ségur, ligne 10)

Pré-PROGRAMME

Accueil 8h30

9h30 – 12h30

Réunion scientifique :

e-santé et médecine des voyages

9h30 - 10h00

Télémédecine : Etat des lieux et
réglementation française
Jacques LUCAS, CNOM Paris

10h00 - 10h30

e-santé et voyageurs
Christophe RAPP, Paris

10h30 - 11h00 Pause

11h00 - 11h30

Le carnet de vaccination électronique : quelle
place dans les CVI ?
Jean-Louis KOECK, Bordeaux

11h30 – 11h45

Téléconsultation et psychologie.
Bernard ASTRUC, Paris

11h45 - 12h00

Téléconsultation médicale chez les
voyageurs ?
Philadelphie KNELLWOLF, Paris

12h00 - 12h45 Table ronde :

Télémédecine : Quelles perspectives pour le
voyageur ?

Modérateur : Paul-Henri CONSIGNY, Paris,
En présence des orateurs précédents.

12h45 - 13h45 : PAUSE REPAS

**13h45-14h30 : Assemblée Générale
ordinaire de la SMV**

14h30 - 17h30

**Réunion scientifique :
Session rage**

14h30 - 15h00

La rage : Expositions au risque rabique :
recommandations françaises 2019.
Christophe RAPP, Paris

15H - 15h30 :

Vaccination antirabique chez le voyageur.
Perrine PARIZE, CNR Rage, Paris

15h30 - 16h00 : Discussion

16h00 – 16h30 : Pause

16h30 - 17h00

Best of en Médecine des voyages.
Paul-Henri CONSIGNY, Paris

17h00-17h30

Actualités en Médecine des voyages

17h30 fin de la journée



**Société de Médecine
des Voyages**

BULLETIN D'INSCRIPTION

A ENVOYER AVEC LE CHEQUE A

SMV – Congrès 29 mars 2019
Secrétariat général de la SMV
C/O Société de Pathologie Exotique
BP 50082
75622 Paris cedex 13

Nom et prénom :

Adresse :

CP : **Ville :**

Adresse email :

Pour un règlement avant le 19 mars 2019

Membre de la SMV (préciser n° d'adhérent :))

- Médecin, pharmacien, scientifique : **40 €**
- IDE, étudiant, retraité : **25 € (sur justificatif)**

Non membre de la SMV : 55 €

Majoration de 20 € appliquée pour tout règlement ou bon de commande reçu après le 19 mars 2019

Seuls les membres à jour de leur cotisation annuelle pourront prendre part au vote

La cotisation est de 60 euros, un tarif réduit de 50% est accordé aux étudiants sur présentation d'un justificatif, aux infirmiers et infirmières et aux retraités

Pour mémoire, **le règlement individuel des cotisations** de l'année en cours peut se faire en ligne de façon sécurisée à partir de votre espace personnel du site de la SMV.

Pour les **règlements institutionnels**, prière de faire adresser par l'organisme payeur un bon de commande au secrétariat de la SMV en précisant Nom Prénom et qualité des personnes, ainsi que leur numéro d'adhérent

Paris le 31 janvier 2019,
Paul-Henri Consigny, Secrétaire Général de la SMV

✂

Bulletin pour l'ASSEMBLEE GENERALE

NOM : **Prénom :**

Ville :

Courriel.....

Je participerai à l'Assemblée Générale du 29/03/2019

Je ne participerai pas à l'Assemblée Générale et **donne procuration à :**